

Réunion du Conseil Municipal du 03 décembre 2010

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'apporter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il informe les membres que dans le cadre du règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011, il y a lieu de l'autoriser à régler celles-ci dans la limite des 25% des crédits inscrits au budget 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à régler les dépenses d'investissement 2011 avant le vote du budget primitif, dans la limite des 25% des crédits ouverts en 2010 pour les dépenses nouvelles. L'ordre du jour est abordé.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ER} CLASSE, NON PERMANENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée:

* que le contrat de la personne chargée de l'entretien des espaces verts et des bâtiments publics ne pourra être renouvelé sous sa forme actuelle de contrat unique d'insertion.

Il est donc nécessaire, pour les besoins du service:

- de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet, à compter du 15 avril 2011 pour une durée de six mois.
- de recruter un agent sur cet emploi.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet, à compter du 15 avril 2011, pour une durée de six mois soit jusqu'au 15 octobre 2011.
- dégage les crédits correspondants.
- décide de recruter à compter du 15 avril 2011 et pour une durée de six mois un agent non titulaire ayant de l'expérience en travaux d'entretien divers, par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé.

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL:

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de donner accord pour la réalisation des travaux de rénovation du logement communal situé 05 Route du Châtelet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à l'Entreprise MG Construction ce programme de travaux d'un montant de 3980€ HT.

TRAVAUX EGLISE. CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de rénovation de la couverture de l'église, il est possible d'engager une campagne de mécénat populaire. Il convient de se rapprocher de "La Fondation du Patrimoine" afin d'y adhérer avant de lancer cette campagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire:

- * à demander l'adhésion à la Fondation du Patrimoine,
- * à régler les frais de dossier d'un montant de 183€. Frais qui seront remboursés en cas de non aboutissement de la démarche.
- * à signer tous les documents à intervenir.

DIVERS:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur :

- * un courrier de Maître MOUZON qui nous sollicite pour une attestation d'exploitation de parcelles agricoles. Monsieur le Maire invoque la difficulté de répondre à cette demande et propose, en l'absence d'éléments, une réponse négative.
- * un courrier de réponse du Conseil Général, suite à un tract émis par une organisation syndicale, nous informant de la priorité de la viabilité hivernale des routes départementales et de l'efficacité des moyens mis en place lors du déneigement.

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus afin d'aborder les difficultés rencontrées lors des épisodes neigeux et les solutions envisageables. Plusieurs propositions sont suggérées et feront l'objet d'une réflexion.

Monsieur Joël BROUSMICHE, nous signale qu'une partie des joints du mur du cimetière, qui ont fait l'objet d'une rénovation en 2010, se dégradent fortement. Monsieur le Maire l'informe que l'Association qui a réalisé ce travail en sera avertie.